

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2019-E-001

Séance du 24 janvier 2019

Avis sur la proposition d'évolution de la mesure compensatoire type « parcelle en galets » prévu dans le plan local de sauvegarde de l'Œdicnème criard de la plaine de l'Est lyonnais (PLSOC)

Lors de la séance du jeudi 24 janvier 2019, le CSRPN a examiné la proposition d'évolution de la mesure compensatoire type « parcelle en galets » prévu dans le plan local de sauvegarde de l'Œdicnème criard, *Burhinus oediconemus* de la plaine de l'Est lyonnais (PLSOC).

Le CSRPN salue la qualité de ce plan local pilote dont il serait intéressant de s'inspirer pour d'autres mesures compensatoires. Le CSRPN apprécie tout particulièrement la volonté affichée de faire évoluer ce plan au regard des retours d'expérience sur la mise en œuvre des mesures, et encourage vivement à poursuivre sur cette voie.

Le CSRPN émet un avis favorable à la proposition d'évolution de la mesure compensatoire type « parcelle en galets » et formule les recommandations suivantes :

- nécessité d'avoir une démarche expérimentale à plus long terme sur les différents traitements proposés ;
- nécessité d'accompagner la réflexion par une démarche scientifique : suivi diachronique sur le long terme, analyse dynamique des mosaïques spatiales et temporelles, évaluation des seuils de densité maximale supportables par les couples, structure éco-paysagère des sites, évaluation de la ressource alimentaire...
- nécessité d'action sur les espèces exotiques envahissantes (notamment arrachage du Sénéçon du Cap, *Senecio inaequidens*) ;
- nécessité d'élargir les suivis aux autres espèces steppiques ;
- nécessité de sensibiliser les riverains sur la prédation par les animaux domestiques (sans pour autant cibler précisément les parcelles) ;

Le CSRPN préconise de privilégier une approche plus générale pour la mise en œuvre de la mesure de compensation (espèces, échelle spatiale, séquence éviter/réduire...), afin de bien prendre en compte la fonctionnalité à l'échelle de la population est-lyonnaise de cette espèce.

Le CSRPN encourage la LPO à aller vers une vision plus fonctionnelle, en lien avec une gestion agricole favorable à l'œdicnème criard et la répartition spatiale des différents types d'espaces nécessaires au cycle de reproduction de l'espèce (zones de nidification, de nourrissage, de refuge pour les jeunes non volants...).

le Président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

